



Salariés d'entreprises voisines qui fument dans l'entrée couverte de notre immeuble

Rubrique : questions-réponses - Date : dimanche 15 avril 2007

Quelle est la procédure pour faire respecter la loi par des salariés d'entreprises voisines qui fument dans l'entrée couverte de notre immeuble, sachant que leur fumée rentre dans le couloir de l'immeuble ainsi que dans nos bureaux ?

Réponse :

Vous pouvez indifféremment

- Demander à l'inspection du travail de vous protéger contre le tabagisme passif
- Déposer une plainte devant le [procureur de la République](#) en vous inspirant du modèle de dépôt de plainte que DNF met à votre disposition. Au préalable, vous aurez évidemment demandé à votre employeur d'obtenir amiablement le respect de votre environnement.